GOLF DE CHIBERTA

104 boulevard des plages - 64600 ANGLET
E-mail : accueil@golfchiberta.com
Tel : 05.59.52.51.10 Fax : 05.59.52.51.11

Comment devenir membre de la Nouvelle Association Sportive du Golf de Chiberta ?

Le dossier de candidature complet comprend :

- un formulaire d'inscription (disponible auprès du secrétariat),
- la photocopie de la licence de l'année en cours,
- 1 photo d'identité récente.

De plus, pour être admis en qualité de membre de l'Association, les joueurs et les joueuses doivent posséder :

- un **index inférieur ou égal à 31** pour les personnes souhaitant postuler **pour le 18 Trous**,
- la **Carte Verte** pour les personnes souhaitant postuler pour le 9 Trous de **l'Impératrice**.

Les différents statuts de membres :

- Membre à l'année :

Les membres à l'année peuvent jouer tous les jours de l'année (sauf le jeudi, jour de fermeture hebdomadaire du Golf, hors vacances scolaires). De plus, ils bénéficient de réciprocités (ou de Green Fees à prix préférentiels) avec les golfs voisins, dans la limite des places accordées par chaque Club, et sous certaines conditions (renseignements auprès du secrétariat).

- Membre "9 ½ Mois" :

Les membres "9 ½ Mois" peuvent jouer sous les mêmes conditions que les membres à l'année, excepté du 1er juillet au 15 septembre. En dehors de cette période, ils bénéficient des réciprocités avec les autres clubs.

- Membre "Semainier" :

Les membres "semainiers" peuvent jouer uniquement en semaine (hors jour de fermeture hebdomadaire). Ils n'ont pas accès au parcours les jours fériés, en WE, du 1er juillet au 15 septembre, ainsi que pendant les vacances scolaires de Printemps (zone de Bordeaux uniquement). De plus, ils ne bénéficient pas de réciprocités avec les golfs voisins.